



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

16.

L E T T R E
ÉCRITE A M. LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ,

PAR LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES ;

Pour rendre compte à l'Assemblée nationale de l'état des opérations relatives à la fabrication des différentes espèces de monnoies, au 19 août 1791.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Paris, ce 19 Août 1791.

M O N S I E U R L E P R É S I D E N T ,

Je crois devoir instruire l'Assemblée nationale des résultats qu'ont procurés jusqu'à présent les différentes mesures qui ont été prises pour l'exécution des lois concernant la fabrication des pièces d'argent de 15 & de 30 sols, pour

A

L E T T R E

ÉCRITE A M. LE PRÉSIDENT

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ,

PAR LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES ;

Pour rendre compte à l'Assemblée nationale de l'état des opérations relatives à la fabrication des différentes espèces de monnoies, au 19 août 1791.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Paris, ce 19 Août 1791.

M O N S I E U R L E P R É S I D E N T ,

Je crois devoir instruire l'Assemblée nationale des résultats qu'ont procurés jusqu'à présent les différentes mesures qui ont été prises pour l'exécution des lois concernant la fabrication des pièces d'argent de 15 & de 30 sols, pour
A

celles des espèces de cuivre , & enfin pour la fabrication des espèces provenant du métal des cloches.

Pièces de 15 & de 30 sols.

Le nouveau graveur général (M. Dupré) ayant livré les poinçons des pièces de 15 sols , dans les derniers jours de la semaine dernière , à l'hôtel de la monnoie de Paris , on s'est occupé sur-le-champ de mettre cette fabrication en activité en multipliant les quarrés. Le graveur particulier avoit apporté à ce travail le plus grand zèle & toute son attention. Cependant , par un de ces contre-temps dont il est impossible de deviner les causes , & que toute la prévoyance de l'art & l'application de l'artiste ne peuvent prévenir ni empêcher , quelques-uns ont été foulés ou se sont fendus sous le balancier ; mais ils ont été sur-le-champ remplacés par d'autres ; le graveur général en a formé lui-même quelques-uns , & je puis assurer l'Assemblée nationale que la fabrication des pièces de 15 sols , à la monnoie de Paris , est aujourd'hui en pleine activité.

Dans les premiers jours de cette semaine , le graveur général a aussi délivré ses poinçons pour les monnoies de Limoges , Lyon , Marseille & Strasbourg ; ceux pour la monnoie de Lille ont été expédiés hier , & ceux de la monnoie de Metz partiront aujourd'hui. Ils seront suivis immédiatement de ceux destinés pour les monnoies de Bordeaux , Toulouse , Rouen & Orléans ; & dans la semaine prochaine , les six autres monnoies en seront également fournies.

Pour les pièces de 30 sols , le premier poinçon est déjà très-avancé ; mais j'ai ordonné au graveur général de terminer de préférence le coin des pièces de 2 sols à fabriquer avec le métal des cloches , par les considérations dont je vais avoir l'honneur de rendre compte à

l'Assemblée ; je dois auparavant lui faire connoître les mesures relatives à la distribution des pièces de 15 sols.

Le directeur en tiendra toujours en réserve une quantité suffisante pour pouvoir satisfaire toutes les personnes qui, apportant à la monnoie des matières d'argent, dovent aux termes de l'article V de la loi du 28 juillet 1790, recevoir, sans aucune retenue, la même quantité de grains de fin en monnoie fabriquée ; d'un autre côté, la trésorerie nationale aura soin de faire entrer le plus qu'il sera possible, de ces pièces de 15 sols dans le prêt des troupes employées dans la capitale & dans les environs, & dans celui de la garde soldée de la ville de Paris.

Enfin l'échange de ces pièces ne devant être fait que contre des pièces de 6 livres, parce que autrement la trésorerie nationale se trouveroit forcée de faire des achats de numéraire plus considérables, je me propose d'accepter les offres d'échange qui ont déjà été faites par les différens spectacles de la capitale ; les quarante-huit sections de la ville de Paris vont être prévenues de cette condition nécessaire de l'échange, & il leur sera distribué également des pièces de 15 sols lorsqu'elles pourront les remplacer par d'autres espèces.

Espèces de cuivre.

La fabrication des espèces de cuivre se continue dans les différens hôtels des monnoies, jusqu'à ce que la fabrication de celles provenant du métal des cloches, soit en pleine activité.

Elle s'élevoit, suivant les bordereaux qui me sont parvenus jusqu'au 14 de ce mois, à 877,893 livres 15 sols, & je ne doute point que ceux qui me parviendront dans le cours de cette semaine, & dont je ferai former le relevé dimanche prochain suivant l'usage, n'en porte le produit au-delà d'un million.

Le décret de l'Assemblée nationale du 3 de ce mois, qui règle les formes de la distribution de cette fabrication entre les différens départemens, a été envoyé peu de jours après, à tous les corps administratifs, & je puis assurer qu'il a eu son exécution pour l'hôtel des monnoies de Paris, dès lundi dernier. Les départemens de Paris, Oise, Seine & Oise, Seine & Marne, Marne, Aube & Yonne ont reçu d'abord leur contingent dans les produits de la fabrication existans à l'époque du décret; ils se partagent dans ce moment les produits de la fabrication de la semaine dernière, dont le bordereau leur a été envoyé; & lundi prochain ils recevront de même leur contingent dans la fabrication de cette semaine.

La distribution continue de se faire dans la capitale par les quarante-huit sections.

Lundi prochain cette distribution sera plus considérable; elle se fera, partie en espèces de cuivre, partie en espèces de métal de cloches, & je me suis concerté avec MM. les commissaires de la trésorerie nationale, pour qu'à partir du même jour, les sections fussent aussi à portée de distribuer des assignats de 5 liv.

Espèces provenant du métal des cloches.

Cette fabrication est enfin commencée depuis quelques jours; on y occupe, dans ce moment, la monnoie des médailles, & tout est disposé pour que les balanciers de l'hôtel des monnoies puissent aussi travailler incessamment sur ces espèces.

L'ancien graveur général (M. Duvivier) qui s'est chargé seulement du poinçon des pièces d'un sol, & dont l'Assemblée nationale a accueilli les offres avec les applaudissemens que méritoient le zèle & le patriotisme de cet estimable artiste, va livrer aussi ses poinçons pour la monnoie de Rouen, & les fournira successivement aux

différens hôtels des monnoies, dans l'ordre que je lui ai prescrit. D'un autre côté, aussitôt que le nouveau graveur général aura terminé son poinçon des pièces de 2 sols, il en fera la livraison aux hôtels des monnoies, dans un ordre inverse.

L'Assemblée nationale sentira sur-le-champ les avantages de cette combinaison, d'après laquelle les dix-sept monnoies se trouveront bien plus promptement en activité. Elles pourront en effet travailler presque toutes à la fois, les unes avec les poinçons de douze deniers, les autres avec les poinçons de 2 sols, en attendant qu'elles soient approvisionnées également de poinçons de l'une & l'autre espèce; ainsi aucun département ne se trouvera favorisé. Le bienfait de la loi, comme son empire, doit s'étendre à tout le royaume.

Il me reste à rendre compte à l'Assemblée des mesures qui ont été prises pour faire exécuter par-tout la fabrication des nouvelles espèces provenans du métal des cloches.

L'atelier établi aux Barnabites^o, est en pleine activité; le métal des cloches allié avec du cuivre, s'y coule en lames, que l'on découpe en flacon à l'instant même.

Les travaux du départ ont été suivis provisoirement à Chaillot, dans les ateliers de M. Perier; & l'on construit, dans l'ancienne maison des Célestins, les nouveaux fourneaux où toutes les opérations du départ de l'alliage & du moulage s'exécuteront à la fois. M. l'abbé Sicard, instituteur de l'école des sourds & muets, à laquelle cet établissement a été consacré par un décret de l'Assemblée nationale, s'est prêté avec le plus grand zèle à toutes les dispositions de local qui lui ont été demandées; l'homme qu'anime le véritable amour du bien, n'est jamais stérile en moyens de servir la chose publique.

Tous ces travaux sont dirigés avec un zèle infatigable, par M. Auguste, qui a admis à ses opérations tous les

artistes accourus de différens points du royaume , que je lui ai adressés , & qui vont reporter dans leurs départemens la connoissance de ces procédés.

D'après ces mesures préalables , j'apperçois actuellement les moyens de former neuf établissemens principaux dans le royaume pour l'opération du départ & de l'alliage.

Les manufactures de Maronne & de Romilly approvisionneront les monnoies de Rouen & de Lille.

Un établissement à Saumur alimentera les monnoies de Nantes & la Rochelle , & en partie celle d'Orléans , qui recevra des ateliers de Paris , le supplément nécessaire.

Un cinquième établissement à Belançon approvisionnera les monnoies de Strasbourg & de Lyon.

Un sixième à Metz entretiendra la monnoie de cette ville , & pourra encore fournir un supplément à Strasbourg.

Un septième à Marseille alimentera les monnoies de Marseille , Montpellier , Perpignan & Toulouse.

Un huitième à Bordeaux suffira aux trois hôtels des monnoies de Bordeaux , Bayonne & Pau.

Enfin un neuvième établissement formé à Limoges , ou dans quelqu'autre ville , emploiera toutes les cloches des départemens de l'intérieur.

Déjà j'ai adressé aux différens directoires les instructions nécessaires pour faire effectuer la descente des cloches & leur transport , soit aux hôtels des monnoies , soit aux lieux qui seront définitivement désignés pour les opérations du départ.

Enfin les résultats qui vont m'être remis par MM. de la commission des monnoies sur les opérations de M. Auguste , sur celles de MM. Daumy , pour le moulage en lames , & sur de nouveaux procédés très-ingénieux proposés par M. Gauthier , habile fondeur de Paris , me mettront à portée , sous très-peu de jours , d'arrêter les bases & les conditions des marchés & adjudications.

Je viens de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale le détail exact de ce qui est déjà fait, & de ce qui va l'être incessamment; pour que ses intentions soient complètement exécutées. Il seroit impossible d'y mettre plus de zèle, d'activité & de dévouement. En considérant les résultats déjà obtenus, & le concours d'efforts, de lumières & de patriotisme qu'apportent à cet objet la commission des monnoies, ainsi que les différentes personnes & les artistes qui la secondent & qui m'environnent, il y auroit sans doute de ma part, d'après tous ces moyens, trop de réserve, & même une sorte d'injustice à n'en point espérer le succès.

Je suis avec respect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre très-humble & très-
obéissant serviteur,

TARBÉ.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

